

PROCES VERBAL DE REUNION DU COMITE SYNDICAL

Réunion du jeudi 5 décembre 2024 - 10 heures

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle du bureau du Conseil départemental à Digne Les Bains.

1

Etaient présents :

En qualité de Délégués du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Marcel GOSSA

En qualité de Délégués des Communes :

Annot : Jean FENOUIL
Castellane : excusé
Colmars Les Alpes : excusé
Cruis : Jean-Pierre CHABUS
Dauphin : Marc PATIMO
Entrevaux : Éric BONIFASSI
Lurs : Jacqueline LADET
Mane : Michèle RIEMANN
Montfuron : Pierre FISCHER Maire
Moustiers : Robert BOXBERGER
Riez : Claude ARNAUD
Saint-Martin de Brômes : excusé
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel : excusé
Seyne : excusé
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Olivier HENRY (expert), Pauline OLIVEIRA (expert),
Egalement : Éric OLIVE, Directeur de l'attractivité de l'AD04, Alain RIEMANN et Réjane MATTHIEU, représentants de la FONDATION DU PATRIMOINE - CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88, Stéphan FIGUIERE et Céline SALMONINI, représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 04, Laurent MONTEL, Directeur Agence IT04, Salomé RENIER, apprentie DASC et Elisabeth ALBANESE, DASC VCC du Conseil départemental.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Michèle COTTRET, Claude BONDIL, Jacques BRES, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Catherine BARRE MONGE, Jean MAZZOLI (expert), Line TILLEMANN, Monique QUER, Alain TROUCHET (expert), Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Aline MARENGO, Thierry RICCHARME, Lucas GUIBERT Maire, Franck ROUGEAUD (expert), Françoise REYNE, Gérald BACHASSON, Martine GINESTE, Romain COLIN, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Jean Michel BOUGE, Lucie GOSSMANN, Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Philippe JOLY, Magali GRANIER, Laurent PASCAL Maire, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Egalement : Bruno CARLIER, Directeur général des Services du Conseil départemental, Jean-Mikaël GASPARD, responsable SGC, Laurent CHAIGNE, Responsable UDAP04, Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles du Conseil départemental 04, Bernard BARTOLINI de la Fondation du Patrimoine,

Secrétaire de séance : Pauline OLIVEIRA

L'ordre du jour :

- Adoption du Procès-verbal du comité syndical du 12 septembre 2024 ;
- Avis sur les dossiers d'aides départementales au titre des Villages et Cités de Caractère – 1^{ère} répartition TXVCC25 ; Avis sur le paiement de subvention après travaux – Dossier Martine GIRAUDET à Mane ;
- Organisation de la Foire franco italienne des métiers d'art et des métiers d'antan à Colmars-Les-Alpes ;
 - Constitution d'un comité de foire ;
 - Convention de partenariat AD04/SMVCC ;
 - Plan de financement ;
- Communication sur les marchés en cours ;
- Communications ;
 - Etat d'avancement sur la réalisation du Carnet de voyage des Villages et Cités de Caractère ;
 - Présentation de l'Agence départementale Ingénierie et Territoires 04 (IT04) et du dispositif « Atout Village 04 » ;
 - Bilan sur la participation au Salon international du patrimoine culturel à Paris du 24 au 27 octobre 2024 ;

Le Président Alain DELSAUX a ouvert la séance et a remercié toutes les personnes pour leur présence. Le Président a constaté que le quorum était atteint avec la participation des représentants de 10 communes et 2 conseillers départementaux soit 12 membres qui représentent 16 voix. Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président fait état des restrictions budgétaires qui vont être imposées sur le budget de la collectivité du Conseil départemental 04 (-7 % sur le budget total de la Culture) et en cascade de possibles réductions sur les enveloppes allouées pour les travaux des Villages et Cités de Caractère. Les affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion ont été abordées comme suit.

RAPPORT N° 1 : ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 12 SEPTEMBRE 2024

Le Président a soumis le compte rendu de la dernière réunion du 12 septembre 2024 et l'a commenté point par point.

⇒ Le Comité Syndical ne formulant aucune observation, le procès-verbal a été mis aux voix et adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 2 : AIDES DEPARTEMENTALES AU TITRE DES VILLAGES ET CITES DE CARACTERE - AVIS SUR LES OPERATIONS FACADES/TOITURES – 1^{ère} PROGRAMMATION AU TITRE DES L'EXERCICE 2025

Le Président a présenté les dossiers d'aide départementale reçus au titre des Villages et Cités de Caractère, pour avis du comité syndical avant qu'ils soient présentés en séance de la commission permanente du 25 mars 2025 selon la répartition suivante :

Travaux des particuliers :

- A Castellane :

Maître d'ouvrage : Madame Micheline FRADET

"Rénovation de la façades, menuiseries extérieures et toiture Place de l'église à Castellane (parcelle AB217)"

Le coût de l'opération s'élève à 65 563 € TTC

Montant de la participation communale : 4 557,00 €

Montant de l'aide proposée : 4 557,00 €

Maître d'ouvrage : Madame Ilda SARAGOCA

"Rénovation de la toiture Rue du Lieutenant Blondeau à Castellane (parcelle AB253)"

Le coût de l'opération s'élève à 58 674,00 € TTC

Montant de la participation communale : 2 500,00 €

Montant de l'aide proposée : 2 500,00 €

- A Dauphin :

Maître d'ouvrage : Monsieur Gilles BUFFIERE

"Réfection des façades et toiture Rue du Barri à Dauphin (parcelle 83)"

Le coût de l'opération s'élève à 53 025,56 € TTC

Montant de la participation communale : 2 335,86 €

Montant de l'aide proposée : 2 335,86 €

Maître d'ouvrage : Monsieur Christian POUSSOT

"Réfection des façades Chemin de la calade à Dauphin (parcelle A0285-A0720)"

Le coût de l'opération s'élève à 26 594,12 € TTC

Montant de la participation communale : 1 968,00 €

Montant de l'aide proposée : 1 968,00 €

- A Mane :

Maître d'ouvrage : Monsieur Jacky VIAL

"Réfection des façades Le grand chemin à Mane (parcelle EN587)"

Le coût de l'opération s'élève à 17 853,00 € TTC

Montant de la participation communale : 1 955,75 €

Montant de l'aide proposée : 1 955,75 €

- A Moustiers Sainte-Marie :

Maître d'ouvrage : Madame Madeleine ABBES

"Réfection de la toiture 17, Rue Du Courtil à Moustiers Sainte-Marie (parcelle G73)"

Le coût de l'opération s'élève à 13 636,04 € TTC

Montant de la participation communale : 1 163,00 €

Montant de l'aide proposée : 1 163,00 €

Maître d'ouvrage : Monsieur Serge ABBES

"Réfection de la toiture 17, Rue Du Courtil à Moustiers Sainte-Marie (parcelle G72)"

Le coût de l'opération s'élève à 6 688,00 € TTC

Montant de la participation communale : 556,00 €

Montant de l'aide proposée : 556,00 €

- A Riez :

Maître d'ouvrage : Madame Lorette FERAUD

"Restauration des menuiseries extérieures Place Saint-Antoine à Riez (parcelle n°17)"

Le coût de l'opération s'élève à 5 588,00 € TTC

Montant de la participation communale : 558,80 €

Montant de l'aide proposée : 558,80 €

Enfin, le Président a proposé de reconduire notre partenariat avec la Fondation du patrimoine à hauteur de 3 000 € pour l'année 2025. Notre convention pluriannuelle 2022-2024 renouvelable est maintenant jumelée avec celle de la Direction de la Culture du Département, pour lesquelles nous partageons les mêmes aides en faveur des bénéficiaires privés qui restaurent leur patrimoine bâti, sur le département des Alpes de Haute-Provence et plus précisément sur le territoire des 15 Villages de Caractère pour le SMVCC.

Je vous propose de reconduire la convention de la Direction de la Culture du Département qui est en cours jusqu'en 2024 qui y adjoint les missions du SMVCC pour un montant annuel de 3 000 €. Pour rappel, la Fondation du patrimoine labellise les travaux réalisés par les pétitionnaires et contribue selon la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 à participer à hauteur de 2 % du montant des travaux permettant de ce fait une défiscalisation de tout ou partie des travaux pour les pétitionnaires.

- ⇒ **Le comité syndical a donné un avis favorable pour l'ensemble de ces dossiers** pour un montant total d'aides de 18 594,41 € qui seront présentés au vote en commission permanente du Conseil départemental du 25/03/2025. A charge pour le Département et les Communes concernées de voter les subventions correspondantes.

Pour information, sur l'exercice 2024, ce sont 10 dossiers de travaux de particuliers et 5 de travaux communaux qui ont été votés pour un montant global de subventions attribué de 89 000 €. Une enveloppe de 240 000 € avait été inscrite sur 2024/2026.

A ce jour, quelques dossiers restent en attente des justificatifs de travaux afin de pouvoir les solder (voir liste en PJ) et 2 dossiers sont en attente de vérification de l'adéquation des travaux

réalisés avec les prescriptions émises dans la déclaration préalable, selon les critères de la Charte des VCC. Pour rappel, les travaux doivent être réalisés dans les 4 ans après la date de notification.

Le Président a rappelé l'importance de transmettre l'information et les coordonnées de la Fondation du Patrimoine aux pétitionnaires au moment du dépôt des dossiers afin qu'ils puissent bénéficier des aides proposées qui se cumulent avec celles du Département et des Communes. Bernard BARTOLINI et Réjane MATTHIEU, délégués départementaux de la FONDATION DU PATRIMOINE - CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88 – mail : alpesdehauteprovence@fondation-patrimoine.org.

RAPPORT N° 3 : ORGANISATION DE LA FOIRE FRANCO ITALIENNE DES METIERS D'ART ET METIERS D'ANTAN A COLMARS LES ALPES – SEPTEMBRE 2025

5

Le Président a rappelé les éléments du projet transfrontalier sur la thématique des Métiers d'art et de l'artisanat traditionnel qui a fait l'objet d'une délibération le 12 septembre dernier. La constitution d'une commission de travail pour l'organisation de la foire à Colmars les Alpes a été soumise à l'approbation des membres du comité syndical. De même, le Président a proposé de confier cette organisation à l'Agence de Développement 04 avec la signature d'une convention qui détaillera les missions et le budget alloué. Cette commission thématique aura pour objet de travailler sur le projet et émettra un avis à la majorité des membres présents. Les travaux réalisés par cette commission seront présentés en comité syndical et pourront faire l'objet d'une délibération.

Les principales missions du comité de foire seront organisées par thématique :

- Volet communication : identité visuelle, déclinaison sur les outils de communication (affiche, programme, flyers ...), gestion des médias, RS, ...
- Volet animation : animateur sur site, intervention de groupe de musique, organisation d'ateliers de formation,...
- Volet réception : restauration, ouverture officielle de la foire
- Volet organisationnel : régie général d'organisation, location de matériel divers
- Volet Eco responsable de la manifestation.

Le Président a proposé aux membres du SMVCC :

- D'approuver de confier la mission à l'Agence de Développement 04 dans le cadre d'une convention et d'un plan de financement qui sera à présenter lors du prochain comité syndical des VCC,
- D'approuver la constitution d'un comité de foire, conformément à l'article 10 de nos statuts, cette commission sera constituée de :

- Monsieur le Président du SMVCC membre de droit
- 2 représentants départementaux SMVCC

Membres titulaires : Marcel GOSSA et Magali SURLE GIRIEUD

Membres suppléants : Claude BONDIL et Michèle COTTRET

- 2 représentants communaux du SMVCC

Membres titulaires : Aline MARENGO et Laurence ROBION LE PORT

Membres suppléants : Pauline OLIVEIRA et Marc PATIMO

- 1 représentant du Cabinet de la Présidente
- 1 représentant de l'Agence Départementale 04
- 1 représentant de la Chambre des métiers et de l'artisanat 04
- 1 représentant des artisans de la Province de Cuneo

- 1 représentant de l'OT de Colmars Les Alpes
- 1 représentant de la Fondation du Patrimoine
- 1 représentant du Conseil départemental- DASC
- 1 représentant des services UDAP04 ABF

Les travaux réalisés par cette commission seront présentés en comité syndical et pourront faire l'objet d'une délibération.

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat 04 sera partie prenante dans cette manifestation. Le Président a donné la parole à Stephan FIGUIERE, le Président de la CMAR04 et Céline SALMONINI qui ont présenté leur rôle dans l'organisation de la foire VCC, avec notamment les volets « formation » et « sélection » des artisans d'art. Une première réunion définira avec précisions les missions de chacune des parties. L'attache auprès des représentants des artisans d'art d'Italie a été prise (secteur de Cunéo et Aoste) afin de pouvoir mobiliser les artisans italiens.

Le montant prévisionnel de la manifestation est de 55 000 €. La recherche des financements en cours permettra d'établir le plan de financement avec le comité de foire et de le présenter au prochain comité syndical.

⇒ **LE COMITE SYNDICAL A ADOPTE A L'UNANIMITE**

RAPPORT N° 4 : COMMUNICATION SUR LES MARCHÉS EN COURS

En application de l'article 10 de la loi MURCEF (loi n° 2001.1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier) et de l'article 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président, représentant légal du syndicat mixte des Villages et Cités de Caractère, doit rendre compte au comité syndical VCC des décisions qu'il a prises concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés des travaux, fournitures et services à procédure adaptée en raison de leur montant.

Le Comité syndical doit également être informé de l'exercice de cette compétence du Président. Le Président a informé que le SMVCC était en mesure de communiquer toutes informations utiles sur l'avancement des marchés en cours.

⇒ **LE COMITE SYNDICAL A ADOPTE A L'UNANIMITE**

COMMUNICATION N° 1 : ETAT D'AVANCEMENT SUR LA REALISATION DU CARNET DE VOYAGE DES VILLAGES ET CITES DE CARACTERE

Le Président a donné la parole à Éric OLIVE, Directeur de l'attractivité de l'Agence de Développement 04 qui a fait état de l'avancement du travail réalisé pour le Carnet de voyage des Villages et Cités de Caractère par les prestataires « Villages et Patrimoine » et « Perspectives de voyages » dans le même esprit que ceux déjà réalisés pour l'AD04.

Une première réunion de cadrage en date du 31/10/2024 en visio-conférence a permis de définir les modalités des différentes étapes de réalisation et du planning très serré à respecter.

Les étapes finales de validation du Carnet de voyage seront partagées aux membres de la commission Edition/Communication. Les 3 itinéraires ont été choisis dans une logique de circuit itinérant dans les secteurs géographiques des VCC =>

Itinéraire 1 - Pierres sèches au pays de Jean Giono

Jour 1

Cruis

Hôtel du Département – 13 rue du Docteur Romieu – CS 70216 – 04995 DIGNE-LES-BAINS CEDEX 9 – Tél : 04.92.30.05.75

	Lurs
	Mane
Jour 2	Dauphin
	Montfuron
Jour 3	Saint-Michel-
Jour 4	l'Observatoire
	Simiane-La-Ronde

Itinéraire 2 - Entre lavandes et Verdon

	Saint-Martin-de-Brômes
Jour 1	Riez
Jour 2 & 3	Moustiers-Sainte-Marie
	Castellane
Jour 4	Annot

Train des pignes

Page spéciale

Chemin de fer de Provence

Itinéraire 3 - Les cités Vauban

Jour 1	Entrevaux
Jour 2	Colmars-les-Alpes
Jour 3	Seyne

La mise en page et le document sera partagé à l'ensemble des membres de la commission « Edition Communication » pour validation d'ici la fin du mois de décembre.

⇒ **LE COMITE SYNDICAL A PRIS ACTE DE LA COMMUNICATION**

COMMUNICATION N° 2 : PRESENTATION DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE INGENIERIE ET TERRITOIRES 04 (IT04) ET DU SIPPOSITIF « ATOUT VILLAGE 04 »

Le Président a rappelé les problématiques communes des élus des Villages et Cités de Caractère qui ont fait l'objet de plusieurs débats lors de comités syndicaux antécédents. Il en est ressorti notamment des difficultés rencontrées lors des travaux communaux à réaliser, des études, marchés publics ...

Le Président a donné la parole à Laurent MONTEL, Directeur de la structure, qui a présenté l'agence départementale IT04 qui peut accompagner les élus locaux dans leurs démarches. L'IT04, c'est quoi ? <https://www.it04.fr/>

- Un établissement public administratif qui regroupe 180 adhérents à ce jour,
- Une boîte à outils pour les collectivités qui propose un savoir-faire en interne ou une aide pour accompagner en externalisant,
- Parmi les communes VCC, certaines sont Petites Villes de Demain, d'autres sont Villages d'Avenir,
- Un traitement privilégié (financement possible avec les interventions de l'Etat et du Département) pour les Villages d'Avenir,
- Une gouvernance qui permet à chaque membre d'influer sur les choix de la structure
- Une cotisation annuelle minimale et un coût de sollicitation des services basé sur sa « consommation » réelle

- Une activité qui n'interfère pas avec les compétences de ses membres mais qui facilite leur prise en charge
- Des frais de gestion limités et une mutualisation des coûts entre les membres
- Des partenariats à la carte dans un cadre juridique sécurisé permettant une commande de prestations sans mise en concurrence entre les adhérents et IT04

Les domaines d'activité de l'agence

L'Agence Départementale des Alpes de Haute-Provence peut accompagner les collectivités 04 sur bon nombre de projets d'aménagement et de développement de la performance de vos services. Nos cœurs de métier nous orientent particulièrement sur les sujets relatifs à la voirie et à la gestion de l'eau, ainsi que sur l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, là où notre valeur ajoutée sera la plus importante.

Nous nous engageons également à mobiliser les ressources de nos adhérents pour mutualiser des compétences particulières sur ces projets (foncier, réglementation, recherches documentaires ou de financements, groupements de commandes publiques).

Nous pourrions sous-traiter la prise en charge de vos demandes dès lors que notre capacité d'expertise sur le dossier vous apporte une réelle plus-value. Pour les thématiques où nous ne disposons pas de moyens dédiés, nous chercherons la meilleure solution à votre contexte, en vous mettant en relation avec nos partenaires compétents.

La prise en charge des missions au profit des adhérents se fait quasi exclusivement par l'intermédiaire d'une convention de mise à disposition des services du [Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence](#) (aussi dénommé le "Département").

Laurent MONTEL a détaillé les dispositifs et accompagnements possibles avec une distribution de plaquettes informatives à l'appui. Enfin, il a précisé que des postes supplémentaires au sein de l'agence IT04 vont permettre d'ouvrir également leurs missions dans la commande publique et l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le courant de l'année 2025. Les communes sont invitées à se rapprocher de ce service départemental mis à disposition par le Département04.

Contact IT04 : Hôtel du Département - 13 rue du Docteur Romieu - CS 70 216 - 04 995 DIGNE LES BAINS CEDEX - Téléphone : 04 92 30 08 50 - Mail : contact@it04.fr / projet-agence-technique@le04.fr

Le Président a remercié Laurent Montel pour son intervention.

⇒ LE COMITE SYNDICAL A PRIS ACTE DE LA COMMUNICATION

COMMUNICATION N° 3 : BILAN SUR LA PARTICIPATION DU SMVCC AU SALON INTERNATIONAL DU PATRIMOINE CULTUREL A PARIS DU 24 AU 27 OCTOBRE 2024 EN PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT 04

Le Président a rappelé la participation de notre syndicat au salon international du patrimoine culturel qui s'est déroulé à Paris cette année du 24 au 27 octobre 2024 en partenariat avec l'Agence de Développement 04. Nous y avons participé également l'année dernière sur le stand du Département 04 pour valoriser le patrimoine architectural de nos 15 cités et avons partagé un vif succès. Il est un des plus anciens et le plus important salon du patrimoine sur la scène européenne. Il s'adresse à des professionnels de la restauration et de la sauvegarde du patrimoine bâti ou non bâti, matériel ou immatériel. Le SMVCC a pu valoriser le travail réalisé par les artisans de nos communes labellisées qui est mis en évidence notamment dans la restauration des centres anciens de nos villages de caractère. Ces travaux réalisés

Hôtel du Département – 13 rue du Docteur Romieu – CS 70216 – 04995 DIGNE-LES-BAINS CEDEX 9 – Tél : 04.92.30.05.75

conformément à la Charte de qualité des VCC valorisent également le cadre de vie de nos cités et de ce fait l'attractivité de notre territoire. Le Salon International du Patrimoine Culturel 2024 a célébré ses 30 ans et a fermé ses portes après quatre jours d'effervescence. Organisé par Ateliers d'Art de France, l'événement a attiré plus de 20 700 visiteurs, marquant une hausse de 4% par rapport à l'édition précédente.

<https://www.patrimoineculturel.com/bilan-2024-une-edition-exceptionnelle/>

L'EDITION 2024 EN QUELQUES CHIFFRES :

- Plus de 20 700 visiteurs (soit 6% d'augmentation par rapport à 2023)
- 346 exposants
- Dont 78 nouveaux
- Venus de 11 pays
- Plus de 30 conférences
- 8 remises de prix
- Des démonstrations de savoir-faire tout au long du salon

9

Le Président a donné la parole à Éric OLIVE de l'AD04 qui a commenté cette 5^{ème} édition du SIPC qui valorise notre territoire tout entier et son volet culturel par la présence de nos artisans d'art. C'est une clientèle attachée à ces valeurs, à ces métiers nobles qui se déplacent au salon. Y étaient présents également des artisans d'art issus de l'union des fabricants de faïences et céramistes de Moustiers Sainte-Marie et son office de tourisme, représentée par Anne Marie BLANCHARD de l'Atelier du Barri et Michèle BLANC, ainsi Françoise GORENFLOT, tisserande d'art de Pierrerue, Christelle BOURASSIER, maître artisan en métier d'art, costumière de Colmars Les Alpes, Liliane GUIOMAR, sculpteur artiste peintre de Salignac, Aurélie BARRO-MICHELETTA, maître verrier de Moustiers Sainte-Marie, Sylvaine GORGO de Valensole, qui maîtrise la marqueterie de pierre dure accompagnés par la Chambre des métiers et de l'artisanat des Alpes de Haute-Provence avec la présence de Stephan FIGUIERE, son Président. Marcel GOSSA prend la parole et exprime également la réussite de ce salon et l'importance de notre présence pour la notoriété du Département04. S'agissant de la 5^{ème} édition, il se pourrait qu'un choix se porte pour l'année prochaine vers une destination régionale pour notre participation dans cette thématique dont l'implication de l'AD04 dans la foire des artisans d'art de Colmars Les Alpes. Le Président remercie l'AD04 représenté par Marcel GOSSA et Éric OLIVE pour le travail et les missions réalisées conjointement avec le SMVCC.

⇒ LE COMITE SYNDICAL A PRIS ACTE DE LA COMMUNICATION

L'ordre du jour étant terminé, le Président a proposé un tour de table.
Le Président remercie l'assemblée. La séance est levée à 11h55.